

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1039**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

BTS : Brevet de technicien supérieur Comptabilité et gestion des organisations

Nouvel intitulé : Comptabilité et gestion

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 16	Le recteur de l'académie, chancelier des universités ou le Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314 Comptabilité, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- *Le comptable prestataire de services*

Ce comptable doit savoir prendre en compte le contexte de travail, la réglementation ainsi que les besoins de l'organisation et des différentes parties prenantes. Il doit également veiller à la qualité des informations produites, par une application des procédures de contrôle et d'archivage de toutes les pièces nécessaires au contrôle par un tiers.

- *Le comptable communicant*

Ce comptable, tout en maîtrisant les techniques, doit gérer ses missions dans un cadre de travail de plus en plus collectif, intégrant des relations avec toutes les personnes impliquées dans les activités de l'organisation. Cette aptitude à communiquer repose sur la capacité à rendre les messages accessibles selon le niveau d'aisance technique des différents interlocuteurs et leurs besoins d'information. La communication doit également permettre de faire ressortir les éléments clés, d'alerter, de formuler les problèmes de gestion, d'explicitier la démarche mise en œuvre tout en proposant des éléments de solution. Il doit être en mesure de développer des relations en interne ou en externe à la fois pour recueillir ou transmettre des informations et des dossiers ou encore pour demander ou proposer des conseils.

- *Le comptable avec des missions de contrôle interne*

Le comptable doit effectuer le contrôle interne sur les fonctions de base (facturation, livraison, références). Il doit corriger des failles, repérer des incohérences, alerter et suggérer des évolutions des pratiques ou de l'organisation comptable. Cela passe également par un développement de compétences de communication, notamment afin de rendre compte de la méthodologie, de ce qui a été constaté et de formuler des propositions d'amélioration en les argumentant. La connaissance de l'environnement technologique est essentielle afin d'opérer les recoupements pertinents entre différents documents.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises, organisations publiques, associations, cabinets d'expertise comptable, associations de gestion agréées, cabinets d'audit et de conseil

Assistant comptable, comptable unique, collaborateur comptable, gestionnaire comptable, comptable fournisseurs, comptable clients, gestionnaire de paie, technicien paie, assistant contrôleur de gestion, assistant en gestion financière et comptable, collaborateur social

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1203 : Comptabilité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales Analyse de gestion et organisation du système d'information

Conduite et présentation d'activités professionnelles

Français

Langue vivante étrangère 1

Mathématiques

Economie et droit

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

7/09/2000 Arrêté de modification du 12/02/03

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : Comptabilité et gestion